



Minute sécurité

Alerte : beaucoup trop de risque de chute potentiellement grave et mortel

Constat :

À mi avril 2026, depuis le début de l'année, 50 écarts critiques ont été remontés sur AMF - « *exposé à un risque de chute en hauteur supérieur à 1,8 m* » - (30 concernent du personnel Ent. Ext., 20 du personnel AMF)

→ **Tous les 2 jours, sur les sites AMF, une personne est exposée à un risque potentiellement grave ou mortel de chute de hauteur sans qu'elle ne soit protégée par une protection collective et sans être attachée.**

Cette situation n'est pas acceptable !



Comment réagir ?

1- lors de la préparation d'une opération, si un risque de chute en hauteur est identifié, il doit être **traité avant l'opération** en privilégiant les protections collectives.

2- Si pendant une opération j'identifie un risque de chute, **je dois arrêter l'opération immédiatement (STOP Activité)**, je préviens ma hiérarchie et je ne reprends le chantier que lorsque le risque est traité et que je suis en sécurité.

3- Enfin, **tout écart critique doit être analysé et traité** avec pour objectif qu'il ne se reproduise plus.



Règle d'Or N°2

J'utilise tous les moyens de protection contre les chutes

